Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 65 (1968)
Heft: 7

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS
Nouveaux inspecteurs des ruchers

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a procédé à la nomination des inspecteurs régionaux suivants :

M. André THONNEY, à Yvonand, pour le cercle de Molondin, plus les communes de Gossens, Oppens, Orzens, Pomy, Ursins et Valeyres-sous-Ursins, en remplacement de M. Alfred Correvon, décédé ;

M. Henri JAQUET, à Vevey, pour les cercles de Vevey et Corsier plus l'arrondissement I de la commune de Saint-Légier-La-Chiésaz et pour le cercle de Saint-Saphorin, moins la commune de Puidoux, en remplacement de M. Adrien Desponds, démissionnaire ;

M. Marcel GRAF, à Lully, pour les cercles de Morges et de Villars-sous-Yens, pour décharger M. Jean-Jacques Desponds qui garde le cercle de Colombier et M. Roland Vuagniaux qui conserve le cercle d'Ecublens.

A ces trois nouveaux inspecteurs, nous souhaitons la bienvenue et espérons qu'ils trouvent beaucoup de satisfaction dans leurs nouvelles fonctions.

G. Golay,
inspecteur cantonal des ruchers.

Département des finances
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
du canton de Vaud

COMPTE D'ASSURANCE CONTRE LES PERTES CAUSÉES PAR LA LOQUE ET L'ACARIOSE DES ABEILLES

Compte de pertes et profits au 31 décembre 1967

DOIT	
Bonification au budget pour déficit d'exploitation . .	12 925.90
Transfert à capital	9 013.45
	21 939.35
	AVOIR
Intérêts	1 818.65
Contributions	19 094.20
Plus value sur titres	1 026.50
	21 939.35

Bilan au 31 décembre 1967

ACTIF		
Banque Cantonale Vaudoise		631.10
Rentier		42 600.—
Impôt anticipé à récupérer		232.04
		43 463.14
		PASSIF
Capital au 31 décembre 1966	34 449.69	
Bénéfice	9 013.45	
Capital au 31 décembre 1967		43 463.14
		43 463.14

S.E. ou O.

Vu l'excellente situation financière de la caisse, la contribution des apiculteurs sera abaissée à 0,80 franc par ruche au lieu de 1.— franc pour l'année 1968.

Lausanne, le 7 mai 1968. *Le chef de la comptabilité générale,*
Dutoit.

Maladies des abeilles en mai 1968

Canton/district	*Localité*	*cas*
	Acariose	
Schwytz		
March	Siebnen	1
Thurgovie		
Kreuzlingen	Ermatingen	2
	Güttingen	1
Steckborn	Illighausen	1
	Fruthwilen	
	Loque américaine	
Argovie		
Aarau	Suhr	1
Kulm	Birrwil	1
Laufenbourg	Gansingen	1
Lenzbourg	Lenzbourg	1
Zofingue	Rothrist	1
Bâle-Ville		
Ville	Bâle	1
Berne		
Interlaken	Grindelwald	1
Konolfingen	Worb	1
Nidau	Mörigen	1
Thoune	Buchholterberg	1
	Heimenschwand	1
	Thoune	1
Wangen a.A.	Wangen a.A.	1
	Wangenried	1
Franches-Montagnes	au Forestier	1
	Chenevières	1
	Montfaucon	1
	Vacheries des Breuleux	1
Moutier	Grandval	1
	Moutier	1
Soleure		
Balsthal-Tal	Ramiswil	1
Gösgen	Niedergösgen	1
Kriegstetten	Etziken	3
Tessin		
Bellinzone	Camorino	1
Blenio	Torre	1
Leventina	Airolo	1
	Lavorgo-Nivo	1
Valle Maggia	Aurigeno	2
Lugano	Montagnola	1
Zurich		
Dielsdorf	Regensdorf	1
Winterthour	Reutligen	1
	Winterthour	2
	Zinzikon	1
Zurich	Zurich	1
Fribourg		
Lac	Cormondes	1
Singine	Alterswil	3
	Bennewil/Alterswil	1
Neuchâtel		
La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds	1
	Les Bulles	1

Canton/district	*Localité*	*cas*	*Canton/district*	*Localité*	*cas*
		Loque américaine			
Valais			*Vaud*		
Conthey	Plan-Conthey	1	Aigle	Pont de la Tine	1
Hérens	Praz-Jean	1		Le Sépey	1
Sion	Sion	1	Morges	Etoy	1
	Salins/Sion	1			
		Loque européenne			
Berne			*Valais*		
Interlaken	Grindelwald	4	Entremont	Dranses/Liddes	1
Bas Simmenthal	Schwenden	1	Hérens	Mâche s/Hérémence	1
Oberhasle	Innertkirchen	1	Martigny	Fully	2
			Raron-Est	Deisch, P. Grengiols	1
Argovie			St-Maurice	Finhaut	1
Zurzach	Hagenfirst	1	Viège	Embd	1
Glaris			*Zurich*		
	Engi	1	Winterthour	Sulz-Rickenbach	1
Grisons			*Vaud*		
Oberlandquart	Davos-Village	1	Aigle	Corbeyrier	1
				Forclaz	1
Soleure				Le Sépey	1
Kriegstetten	Etziken	1	Lausanne	Renens	1

Section apicole du Liebefeld.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR JUILLET 1968

La période qui vient de s'écouler n'a guère été favorable aux ruchers de moyenne altitude. Le beau temps a fait défaut pour profiter de la magnifique floraison des dents-de-lion. C'est dommage.

La fin de la récolte de plaine, le temps maussade qui a suivi ont eu pour conséquence un déchaînement d'essaimage rarement constaté jusqu'ici. Certains ont eu autant, si ce n'est plus, d'essaims qu'ils n'avaient de colonies. Nous connaissons des collègues ayant eu 60 ou 80 essaims, sans compter les secondaires envolés, ni ceux placés si haut qu'il a fallu renoncer à leur capture. Inutile de dire que dans les ruchers importants, surtout s'ils sont répartis en 3, 4 emplacements et plus, le malheureux apiculteur ne peut plus faire face à la situation. Ajoutons à cela la préparation en hâte d'un matériel de fortune, le montage des cadres, etc. et l'on aura à peine une idée de ce travail supplémentaire.

Les conséquences se font maintenant assez durement sentir. Certains ruchers sont complètement désorganisés. Certaines colonies qui ont essaimé plusieurs fois sont réduites à presque rien, et dans

les cas les plus favorables auront bien de la peine à se remonter pour une éventuelle 2e récolte. Un gros travail sera nécessaire pour remettre les choses en ordre. Que faudra-t-il faire, mon cher débutant, si tel est votre cas ?

Tout d'abord enlever les hausses des ruches affaiblies, devenues inutiles. Visiter soigneusement les colonies et noter à mesure celles où la ponte a recommencé. Si les provisions sont peu abondantes, ce qui sera probablement le cas, donner du sirop à petites doses pour stimuler, bref, recommencer à zéro. Les colonies n'ayant essaimé qu'une fois se remonteront assez rapidement si l'on en prend soin correctement. Quant aux colonies trop affaiblies, elles sont non seulement perdues pour la récolte, mais auront bien de la peine à redevenir assez fortes pour l'hivernage. Dès que la jeune reine pondra, resserrez-les sur les rayons occupés et conservez-les comme reines de réserve pour sauver les orphelins en valant la peine, ou remplacer les reines défectueuses des essaims primaires.

Vous voyez que le travail ne manquera pas si le rucher est de quelque importance. Gardez-vous par ailleurs de transporter en montagne une colonie sans ponte, donc en fécondation : ce serait le plus sûr moyen de la rendre orpheline.

Vous avez extrait votre miel de printemps. L'avez-vous soigneusement traité et logé ? Nous vous recommandons de le faire contrôler, c'est dans votre propre intérêt. Observez scrupuleusement les prix fixés dans le journal. Ce sont des prix minima. Vous pouvez vendre à un prix supérieur, surtout si vous disposez de ce magnifique miel de dents-de-lion, couleur jaune-or.

Pour ceux qui pratiquent l'apiculture pastorale, vos colonies sont maintenant en montagne, du moins celles qui n'ont pas essaimé. Peut-être, dans les régions à miellée de sapins, la récolte a-t-elle commencé ? Tant mieux. Mais si le temps est défavorable, pluvieux et frais, attention ! Les populations sont fortes, la consommation considérable, les corps de ruche moins bien pourvus que l'on croit généralement. N'abandonnez pas vos abeilles à leur sort, informez-vous de la marche de la récolte auprès de vos collègues expérimentés. Dans les régions à miellée de fleurs, le danger, quoique réel, est moins considérable.

En juillet, loin de vous relâcher, il faut surveiller la qualité de vos reines : certaines, après l'effort du printemps, peuvent être épuisées, et manquer tout à coup. C'est là que l'apiculteur prévoyant pourra utiliser ses reines de réserve, provenant soit de son élevage, soit, comme dit plus haut, des colonies affaiblies par l'essaimage.

Nous venons d'évoquer le cas extrême d'absence totale de récolte. Mais, et nous le souhaitons autant pour vous que pour nous-même, le contraire peut se produire et la récolte être abondante

ou surabondante. Il faudra dans ce cas donner assez de place et assez tôt, surtout si l'on a pas la possibilité de se rendre journellement à son rucher de montagne. Si les abeilles viennent à manquer de place, non seulement elles seront réduites au chômage et « feront la barbe », mais, de plus, elles encombreront le bas et bloqueront la ponte, ce qui serait catastrophique en cas de miellée prolongée.

Veillez à ce que vos colonies soient suffisamment aérées. Si le trou de vol ne suffit pas, déclouez les fonds et placez vos ruches sur des cales de 1-1 1/2 cm. Si elles sont très exposées au soleil, il sera bon de peindre la tôle du toit en blanc ; il faut aussi assez d'eau à proximité. A défaut d'eau naturelle, un bon abreuvoir.

Le manque d'eau, le défaut d'aération, l'excès de chaleur sont autant de choses qui déshydratent les abeilles, provoquent le « mal des forêts » et les diverses maladies qui lui sont liées.

Et pour finir, et toujours dans le cas de forte récolte, nous vous demandons tout d'abord un peu d'intelligence et de discrétion. L'apiculteur est trop souvent comme le chasseur ou le Marseillais. A quoi donc sert d'en rajouter, de vouloir à tout prix étaler une « moyenne » supérieure à celle du voisin ? L'apiculture est une vocation. Elle n'est pas un concours où les gagnants ne sont pas forcément les meilleurs, et fort heureusement dans notre profession la mode n'est pas encore à la « Reine du miel » (ce qui, entre nous, serait un peu paradoxal).

Non. Tout excès dans ce domaine ne peut que nuire à la collectivité, entraver même la vente. S'il y a abondance de miel sur le marché suisse, gardez-vous de vendre en dessous du prix, même si tel acheteur peu scrupuleux tâche de faire pression sur un jeune, lequel a peut-être besoin de son argent. Vous pouvez vendre la totalité de votre récolte à la Centrale des miels au prix officiel, à la seule condition de la faire contrôler. De plus, vous n'avez pas besoin d'acheter des bidons coûteux, puisque la Centrale fournit des emballages « monoservices » à bas prix.

Il nous reste à vous souhaiter pleine satisfaction, et à vous demander encore, le cas échéant, stricte discipline pour le mois qui commence.

Marchissy, le 11 juin 1968.

Ed. Bassin.

Ceux qui s'occupent trop des petites choses deviennent incapables des grandes.

Qui ne vit sans folie n'est pas si sage qu'il croit !